

Commune de Montferrier sur Lez
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE EN MAIRIE LE 10 MARS 2016 à 21h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance ordinaire, le 10 mars 2016 à 21h00 sous la présidence de Monsieur Michel FRAYSSE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 2 mars 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 21

Présents : Monsieur Michel **FRAYSSE** ; Mesdames Valérie **BAZIN-MOUTOU**, Marie-Hélène **CABAS**, Amélie **GIORGIETTI**, Marie-Andrée **LAZUTTES**, Fabienne **RETUREAU**, Lydie **ROCHETTE** ; Messieurs Bruno **BARASCUD**, Bruno **BAYLE**, Michel **BOURELLY**, Alain **BRETON**, Bernard **CAPO**, Franck **GAILLARD**, Alain **JAMME**, Jean-Marie **PROSPERI**, Jacques **RUIZ**.

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

- Madame Isabelle **EHRET** a donné pouvoir à Monsieur Michel **BOURELLY**
- Madame Danielle **PIOCH** a donné pouvoir à Monsieur Franck **GAILLARD**
- Madame Elisabeth **TOUTAIN** a donné pouvoir à Madame Lydie **ROCHETTE**
- Monsieur Julien **BOUGETTE** a donné pouvoir à Monsieur Alain **JAMME**
- Monsieur Daniel **FABIEN** a donné pouvoir à Madame Marie-Andrée **LAZUTTES**

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

- Madame Brigitte **DEVOISSELLE**
- Monsieur Alain **BERTHET**

Monsieur Jean-Marie PROSPERI est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 23 décembre 2015 et transmis aux membres de cette Assemblée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce les différents points de l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote.

1 – Débat d'orientation budgétaire 2016

2 – Convention avec la Métropole sur la dématérialisation des Marchés Publics

3 – Demande de subventions pour la réhabilitation de deux courts de tennis

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 - Finances : Débat d'orientation Budgétaire de l'exercice 2016

La Commune de Montferrier sur Lez compte depuis le 1^{er} janvier 2016 une population municipale de 3 489 habitants et une population totale de 3679 habitants. Le Débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie de la commune. A cette occasion sont notamment définis la politique d'investissement, la stratégie financière de gestion et la politique fiscale.

Le débat d'orientation Budgétaire permet au conseil municipal :

- De faire le bilan de l'exercice précédent
- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements notamment en matière d'investissement
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015

Le budget de fonctionnement a été respecté et nous avons procédé à une décision modificative mineure. Les réalisations de charges sont en deçà des prévisions : Prévu : 5 446 986 € / Réalisé : 2 788 552.78 €. Les recettes sont légèrement inférieures aux prévisions : Prévu : 5 446 986 € / Réalisé : 5 315 474.24 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 630 968.79 € ce qui correspond au remboursement du capital des emprunts 24 745.30 €, aux travaux et acquisitions (matériel, voirie Pouget, jardins partagés, aménagement gîte village, restauration forestière, travaux bâtiments, Vidéo-protection, PAE Caubel eaux usées Métropole...).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 793 282.88 €. Le FCTVA encaissé est supérieur à nos prévisions et la TLE inférieure. Les subventions ne sont pas toutes encaissées. Il reste à encaisser la subvention Centre Village de la Région et la subvention pour la restauration forestière dont les versements sont prévus dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015
Charges à caractère général	916 727.07 €	919 688.15 €
Personnel	1 295 902.33 €	1 316 869.18 €
Attribution de compensation	249 875.24 €	334 939.24 €
Opération d'ordre	105 916.02 €	34 670.63 €
Charges de Gestion Courante	178 726.33 €	171 010.52 €
Charges financières	12 356.61 €	11 330.06 €
Charges exceptionnelles	8 000.00 €	45.00 €
Total des charges de fonctionnement :	2 767 503.60 €	2 788.552.78 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015
Excédent de fonctionnement 2013	1 617 403.05 €	2 113 485.23 €
Atténuation de charges	24 232.13 €	38 339.35 €
Produits des services	232 716.84 €	202 537.93 €
Impôts et taxes	2 438 046.59 €	2 468 987.38 €
Dotations et participations	332 215.00 €	318 426.67 €
Produits de gestion courante	158 865.23 €	171 879.78 €
Produits financiers	8.98 €	7.07 €
Produits exceptionnels	77 501.01 €	1 810.83 €
Total des produits de fonctionnement :	4 880 988.83 €	5 315 474.24 €

Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 2 526 921.46 €.

Ce bon résultat nous donnera des marges de manœuvre pour le budget primitif de 2016.

L'équilibre fondamental de nos finances est respecté, notre situation financière est bonne, notre épargne nette est positive, ce qui est à signaler en cette période de crise économique et financière, et malgré une baisse de la DGF en 2015.

Epargne nette = Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – remboursement du capital des emprunts soit :

RRF = 5 315 474.24 € – 2 113 485.23 € = 3 201 989.01 €

DRF = 2 788 552.78 €

Capital Emprunt = 24 745.30 €

3 201 989.01 € – 2 788 552.78 € – 24 745.30 € = **388 690.93 €**

Cette épargne nette nous permet de pouvoir investir sans recourir à l'emprunt. Il faut noter une chute de 79 553.03 € par rapport à 2014 qui s'explique par le paiement d'une partie de l'attribution de compensation à la métropole plus important qu'en 2014 et la baisse de la DGF. L'avance des dépenses réalisées pour le compte de la métropole (frais personnels, contrats espaces verts, balayage, éclairage public, travaux de voirie) ne nous a pas été remboursée et il faudra en tenir compte lors de l'élaboration du budget primitif.

Dépenses d'investissement	2014	2015
Report	682 006.42 €	
Remboursement des emprunts :	27 838.22 €	24 745.70 €
Immobilisations Incorporelles (Modification PLU)		996.00 €
Subventions d'équipements	248 759.20 €	257 688.73 €
Investissements divers :	935 651.60 €	347 538.76 €
Total des dépenses d'investissement :	1 894 255.44 €	630 968.79 €

Recettes d'investissement	2014	2015
Report		518 238.09 €
Opération d'ordre	105 916.02 €	34 670.63 €
TVA et TLE affectation du résultat	920 275.35 €	204.769.82 €
Subvention	1 386 302.16 €	35 594.34 €
Total des recettes d'investissement :	2 412 493.53 €	793 272.88 €

Soit un excédent d'investissement de 162 304.09 €.

L'excédent global de clôture pour 2015 s'élève donc à :

2 526 921.46 € + 162 304.09 € = 2 689 225.55 €.

Ce montant qui constitue le résultat de l'exercice sera affecté au budget primitif 2016.

Projection du Budget Primitif pour 2016 en fonction des objectifs de gestion

Nous proposons un Budget de fonctionnement 2016 sensiblement égal au budget de 2015 tenant compte

- D'un part du solde de l'attribution de compensation 2015 qui reste à verser à la Métropole
- D'autre part des dépenses « métropole » réglées par la commune qui doivent être remboursées et de la baisse de dotations de l'Etat dont l'évaluation est la suivante :

Projection de la Dotation Générale de Fonctionnement de 2013 à 2017 :

2013 : 309 853 €
2014 : 288 809 €
2015 : 236 914 €
2016 : 185 019 €
2017 : 133 124 €
Soit : - 57.03 % = 176 729 €

Il faut espérer que les nouvelles recettes fiscales dues aux constructions nouvelles dans les nouveaux lotissements ou suite aux diverses divisions de terrains viennent compenser les pertes de la DGF.

En raison de la crise économique, et pour ne pas pénaliser les ménages, nous proposons de ne pas augmenter les taux d'imposition 2016. Nous devons rester dans la modération d'autant plus que les impôts locaux s'ajoutent à ceux du Conseil Général, de la Région et de Montpellier Méditerranée Métropole.

Comparons l'imposition avec les communes situées autour de Montpellier et dans l'agglomération :

Taux d'imposition 2014 :

COMMUNE	TAXE D'HABITATION	FONCIER BATI
MONTFERRIER SUR LEZ	11,95	20,67
SAINT JEAN DE VEDAS	14,11	25,10
FABREGUES	14,70	20,35
PEROLS	16,41	23,39
CASTELNAU LE LEZ	16,82	34,86
JUVIGNAC	17,42	29,43
GRABELS	18,06	24,35
VENDARGUES	17,89	21,78
CLAPIERS	18,65	21,57
PRADES LE LEZ	19,60	28,52
COURNONTERAL	20,72	22,68
JACOU	20,84	24,84
VILLENEUVE LES MAGUELONE	21,36	33,98
SAINT GEORGES D'ORQUES	21,39	24,50
MONTPELLIER	22,49	31,18

Ce tableau nous permet de constater que nous restons une commune dont les taux font partie des plus bas autour de Montpellier.

Poids de la dette :

Notre dette en capital est de 265 419.74 € au 1^{er} janvier 2016 soit 76.07 € par habitant. L'annuité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement représente pour 2015 : 1.12 % alors que la norme maximum se situe à 15 %. C'est le résultat d'une politique de désendettement menée depuis plus de 20 ans par l'équipe municipale. De plus notre dette ne comporte aucun emprunt toxique pouvant mettre en péril les finances communales.

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2016	265 419,74	25 747,22	10 328,14	0,00	36 075,36
2017	239 672,52	26 789,77	9 285,59	0,00	36 075,36
2018	212 882,75	27 874,61	8 200,75	0,00	36 075,36
2019	185 008,14	29 003,45	7 071,91	0,00	36 075,36
2020	156 004,69	30 178,08	5 897,28	0,00	36 075,36
2021	125 826,61	31 400,36	4 675,00	0,00	36 075,36
2022	94 426,25	32 672,24	3 403,12	0,00	36 075,36
2023	61 754,01	33 995,72	2 079,64	0,00	36 075,36
2024	27 758,29	10 256,83	948,86	0,00	11 205,69
2025	17 334,34	2 145,75	770,65	0,00	2 916,40
2026	15 188,59	2 247,51	668,89	0,00	2 916,40
2027	12 941,08	2 354,09	562,31	0,00	2 916,40
2028	10 586,99	2 465,72	450,68	0,00	2 916,40
2029	8 121,27	2 582,65	333,75	0,00	2 916,40
2030	5 538,62	2 705,12	211,28	0,00	2 916,40
2031	2 833,50	2 833,50	83,01	0,00	2 916,51

Total 320 223.48

Pour le budget d'investissement, nous prévoyons en dépenses :

Projets nouveaux :

- Voie de liaison Devézou / Parc de Caubel
- Etudes et acquisitions foncières liaison piétonne Village / Caudalie (budget Métropole et Conseil Départemental)
- Rénovation de 2 courts de tennis
- Travaux PAE (Eau, Assainissement)
- Aménagement gîte communal
- Rénovation Espace Miquel
- Travaux divers Mairie

En recettes, il faut prévoir les subventions non encaissées en 2015 (cœur du village Région + restauration forestière + HP voirie Département), le FCTVA.

En conclusion, l'excédent global de clôture qui s'élève à 2 689 225.55 €, va nous permettre d'envisager de nouveaux investissements sans recourir à l'emprunt.

Monsieur Capo fait lecture des différents éléments composant le budget 2015 de la commune. A ce titre, il précise que suite à la demande de M. le Percepteur, une partie supplémentaire de l'attribution de compensation 2015 à la Métropole devait être payée sur le budget de l'année 2015. Parallèlement, la Métropole s'est engagée à payer sur le même budget 2015 une partie des dépenses qui lui incombaient et qui avaient été avancées par la commune. Ces éléments font apparaître, par rapport aux chiffres présentés dans le document joint au débat d'orientation budgétaire, un montant supplémentaire en recettes de 198 655,00 € et en dépenses de 210 061,00 €. Ceci porte les dépenses de fonctionnement à 2 998 613,78 €, alors que les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 514 129,24 €. La principale conséquence de ces modifications est une diminution de l'épargne nette qui passe de 388 690,93 € à 377 284,93 €. Ce chiffre est en baisse de 20% par rapport à l'épargne nette calculée sur le budget 2014. Monsieur Capo précise que l'érosion constatée de l'épargne nette de la commune depuis quelques années traduit à la fois la baisse programmée des dotations de l'Etat, mais aussi la volonté de la commune de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Monsieur Capo précise que cette position pourrait être revue dans les prochaines années si les équilibres budgétaires venaient à se dégrader, d'autant que, malgré la construction des nouveaux logements, les recettes fiscales ont peu évolué sur 2015. Monsieur Capo passe ensuite au budget d'investissement 2015 et énonce les différents travaux réalisés ou engagés en cours d'année.

Monsieur Proserpi constate que les dépenses de fonctionnement de la commune ont été contenues en 2015 et ce, aussi bien, au niveau des charges courantes que des charges de personnels. Mais, il s'inquiète de la baisse significative et régulière de l'épargne nette qui représente la part de ce que la commune peut consacrer aux investissements. Même si les finances de la commune restent saines au regard notamment de l'excédent de clôture cumulée de 2,7 M€ ; il convient de préserver les marges de manœuvre budgétaire de la commune, notamment si les investissements prévus sur le mandat devaient être réalisés. Il souhaite que les réserves existantes soient consacrées aux investissements et non au budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que suite au transfert de plusieurs compétences communales à la Métropole en 2015, notamment celles ayant trait à l'entretien et à la rénovation des voiries, il convient d'être prudent. Il ne souhaite pas augmenter les impôts en 2016 avant d'avoir une idée plus précise des conséquences de ces transferts de compétences.

Monsieur Capo présente ensuite les grandes lignes du Budget Primitif 2016 en indiquant que celui-ci évoluera peu. Il énonce ensuite les principaux investissements prévus sur 2016. Les éléments significatifs portent sur la construction de la liaison entre le Parc de Caubel et le Devevou (en cours), le réaménagement de deux courts de tennis, la rénovation et l'entretien de certains bâtiments communaux (Mairie, Espace Miquel), des travaux de mise en conformité concernant notamment l'accessibilité des bâtiments publics.

Monsieur Proserpi souligne l'urgence de la réalisation de la voie piétonne et de la passerelle sur le Lez qui permettraient de relier la résidence de Caudalie à Fescau. Il demande si une participation de la commune est prévue à ce titre sur le budget 2016.

Monsieur le Maire répond que cet aménagement est sous la responsabilité conjointe du Conseil Départemental en ce qui concerne la réalisation de la passerelle sur le Lez et de la Métropole de Montpellier pour l'aménagement de la voirie. Il confirme que la commune soutient ce projet et est prête à participer à son financement si la demande en est faite par les maîtres d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose ensuite au conseil municipal de voter sur le document présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2016 en y incluant les modifications présentées en séance.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité le texte (18 voix pour - 3 abstentions : Mme Ehret, MM Bourelly et Proserpi).

2 – Convention avec la Métropole sur la dématérialisation des Marchés Publics

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec Montpellier Méditerranée Métropole pour la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics dont le texte a été joint à la convocation au conseil municipal. Il s'agit de la reconduction de la convention signée en 2015 pour le même objet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3 – Demande de subventions pour la réhabilitation de deux courts de tennis

La commune souhaite réhabiliter deux courts de tennis en terre battue et propose de les aménager en béton poreux. Ainsi, les courts de tennis pourront être utilisés par « tout temps ». Les travaux d'un montant prévisionnel hors taxes de 119 381,80 € concernent l'ensemble des travaux de terrassements, d'infrastructures, les réseaux ainsi que les dalles, les clôtures.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter toutes les subventions possibles pour ces travaux auprès des collectivités territoriales et des organismes d'état.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à transmettre toutes les demandes de subventions possibles.

La séance est levée à 22h30.